

**MAIRIE DE BANNES
LE BOURG
46400 BANNES**

Tél/fax: 05 65 11 21 93

mail: mairiebanneslot@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public:

Mardi de 10 à 12 heures

Vendredi de 14 h30 à 17 h30

Maire: Christian LARRAUFIE

Port: 06 78 73 47 14

mail: larraufie.christian@gmail.com

1er Adjoint: Denis JAMMES

Port: 06 65 36 63 08

mail: denis.jammes@hotmail.fr

**2ème Adjoint: Fabrice CAZARD-
CASTAGNE**

Port: 06 30 32 84 69

mail: cazard.fabrice@orange.fr

3ème Adjoint: Roger CROUZAT

Port: 06 50 51 50 65

Le site Internet

www.bannes-lot.fr

**est actif, vous pouvez
suivre toute l'actualité
communale et associative
sur le site de la commune.**



Repas du Club de l'Amitié

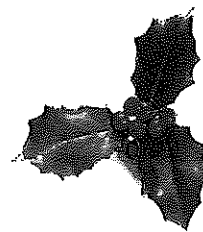
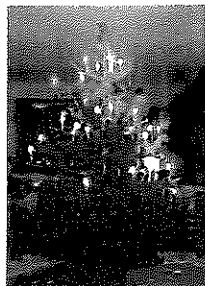
Jeudi 12 décembre 2019

www.bannes-lot.fr

BULLETIN COMMUNAL

ANNEE 2019 N° 2

DECEMBRE 2019



Christian LARRAUFIE

Maire

Denis JAMMES Fabrice CAZARD-CASTAGNE Roger CROUZAT

Adjoints au Maire

Le Conseil municipal de Bannes

vous souhaitent de bonnes fêtes

et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2020

**La réception de vœux des élus aura lieu le samedi 11 janvier
2020 à partir de 19 heures avec un apéritif dînatoire**



**A compter du 1er janvier 2020, les horaires d'accueil du secrétariat de la
mairie au public changent:**

Mardi: 10h—12 h

Jeudi: 14h30—17h30 (au lieu du vendredi précédemment)

LE MOT DU MAIRE

Chers Bannoises et chers Bannois,

Nous achevons l'année 2019 en ce mois de décembre pluvieux et venteux et comme il se doit en ce début d'hiver, je souhaite tirer le bilan annuel habituel de notre activité.

Auparavant, je tiens à renouveler toutes mes condoléances aux familles de deux de nos Bannois : Louis Lassale de Cancès, 71 ans qui nous a quittés le 23 novembre et Antoine Riesenmey au Marocle, 37 ans qui nous a quittés le 2 décembre, je souhaite beaucoup de courage à leur famille en ces moments douloureux encore accentués en cette fin d'année où l'on a l'habitude de se retrouver en famille.

Nous avons heureusement eu le mariage de Marie Perré avec Frédéric Beltzer le 8 juin qui fut un moment de bonheur pour la famille et les amis des tourtereaux.

La naissance de Julia Boissière le 7 avril fut à n'en pas douter un moment de joie pour ses parents Frédéric Boissière et Léa Biver aux Combals, bienvenue et longue vie de bonheur à Julia.

Bienvenue également à Marie-Pierre Dellatana et Jérôme Compagnon qui ont acquis la maison de Mme Tournié à Cancès et à Lafuste, nous avons le plaisir d'avoir une nouvelle locataire Elodie Manson dans la maison de Mr Devès.

L'année 2019 s'achève sur une note d'optimisme car la vente du presbytère semble se conclure après quelques déboires administratifs et juridiques car les documents de plus de 3 siècles sont difficiles à retrouver!

La somme de la vente, sans l'utiliser entièrement, pourra servir en 2020 et 2021 à restaurer l'espace anciennement des instituteurs accessible par le préau et à finir d'engager quelques travaux dans la salle des fêtes.

En ce qui concerne les routes, CAUVALDOR ne nous a fait que le point à temps car avions dépassé les crédits alloués à Bannes sur les 3 années passées malgré les versements de plus de 30 000 € annuels.

Pour les réseaux d'eau, nous espérons bien sûr que le rapprochement avec le Syndicat Ségala Limargue fera avancer le projet d'adduction d'eau potable publique dans certaines zones de Bannes non desservies par notre réseau communal.

Comme vous vous en êtes sans doute aperçus, notre nouveau cantonnier Sébastien Boivineau s'attèle fort bien à sa tâche d'entretien des voiries communales, du cimetière et plein de diverses choses...

Merci aux associations pour leur implication toujours aussi dynamique dans la vie communale.

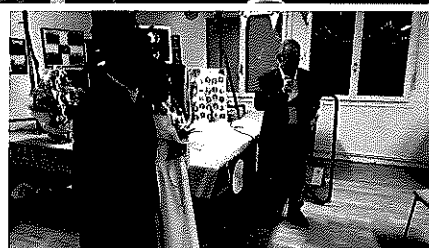
Je tiens à dire un petit mot de remerciement à Danielle, notre secrétaire de mairie depuis 18 ans qui n'a pas compté ses heures et a aidé par ses connaissances et ses compétences à la gestion de notre commune. Elle prend sa retraite fin décembre et j'aurai le plaisir de vous présenter sa remplaçante lors de nos vœux le 11 janvier.

En cette fin d'année, je vous souhaite d'heureuses fêtes et que l'année nouvelle vous apporte ce que vous désirez et particulièrement la santé.

Veuillez noter que j'ai supprimé mon téléphone fixe mais que je suis joignable sur mon portable

06 78 73 47 14.

Christian LARRAUFIE



LE PETIT MOT DE LA SECRETAIRE

Après 45 ans passés dans la fonction publique territoriale dont 18 ans à Bannes, il est temps pour moi d'aller vers d'autres horizons. Je remercie Monsieur Pierre Galtié qui m'a embauchée en 2001.

Je suis ainsi passée d'une commune de 40000 habitants à un village de 140 habitants! Mais je n'ai jamais regretté, j'ai tellement appris dans notre petite commune. Bien sûr, quand on est venu me demander pour la première fois l'imprimé de prime à la vache allaitante, j'ai du ouvrir de grands yeux, je n'avais pas entendu cela en Seine Saint-Denis! On passe de l'anonymat des grandes villes à la proximité avec les gens en essayant de rendre le meilleur service possible. Je connais pratiquement toutes les familles de Bannes et j'ai pu partager avec elles les moments heureux comme les mariages, les parrainages, les fêtes mais aussi les moments douloureux et il y en a eu.

Bien sûr, la secrétaire de mairie est un peu seule, elle n'a pas un staff derrière elle, elle doit se débrouiller et assurer une aide administrative et juridique aux élus mais c'est ce qui rend ce métier passionnant.

Je remercie également les équipes municipales avec qui j'ai pu travailler en confiance ce qui m'a permis de toujours assurer mon travail avec grand plaisir et c'est un privilège de pouvoir dire cela.

Je souhaite bonne chance à Madame Michelle Bargues dans ses nouvelles fonctions et je l'accompagnerai quelque temps pour passer le relais.

Je ne vous dis pas adieu mais au revoir puisque je reste bannoise et je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et que l'année 2020 soit la meilleure possible pour vous.

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL ANNEE 2019

CONSEIL DU 5 JANVIER 2019

Décision modificative n° 2 au budget 2018 commune

CONSEIL DU 29 MARS 2019

Vote des comptes administratifs de l'ordonnateur commune, AEP et lotissement 2018

Affectation des résultats commune, AEP et lotissement 2018

Vote des comptes de gestion du receveur municipal commune, AEP et lotissement 2018

Vote des budgets primitifs 2019 commune, AEP et lotissement

Vote des taux de la fiscalité locale 2019 identiques à 2018

Vote des subventions 2019 aux associations

Convention 2019 entre la commune et l'AEP (budget de l'eau) pour prestations de services

Convention avec Immotech pour ventes immobilières du terrain du lotissement et du bâtiment
« presbytère »

Participation aux frais de scolarité de la calendreta 2019 pour un enfant bannois

CONSEIL DU 14 JUIN 2019

Opposition au transfert de compétence eau potable à Cauvaldor pour 2020

Suppression de 2 postes d'adjoints techniques de 4 et 8 heures par semaine et création d'1 poste
d'adjoint technique de 12 heures par semaine au 01/07/2019

Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural dit « de Vargues au Marocle » après
enquête publique

Décision modificative n° 1 au budget 2019

CONSEIL DU 13 SEPTEMBRE 2019

Vente du logement communal « presbytère »

CONSEIL DU 18 NOVEMBRE 2019

Adoption de la décision modificative n° 2 au budget 2019

Vente du logement communal « presbytère » modificatif

Adoption du rapport définitif de la CLECT 2019

Adoption de la nouvelle convention internet avec le CDG46

LES NOUVEAUX TARIFS COMMUNAUX 2020

Lors de sa séance du 18 novembre 2019, le Conseil a reconduit

les tarifs en vigueur pour l'année 2020 à savoir:

Loyer mensuel du logement communal: 370 €

Pour la location de la salle des fêtes pour 48 heures: 100 € jusqu'à 50 personnes

140 € de 50 à 100 personnes

160 € au-delà jusqu'à 200 personnes

Forfait chauffage: 80 € pour 48 heures

Pour l'eau publique de la régie de Bannes: 70 € l'abonnement annuel du compteur

(35 € si 2ème compteur dans une même propriété)

1.15 € le m3 jusqu'à 200 m3 et 50 cts au-delà

Cimetière: Concession cinquantenaire : simple 200 € et 400 € la double

Columbarium trentenaire: 300 €

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin) .

L'inscription doit se faire via le site internet sur service-public.fr

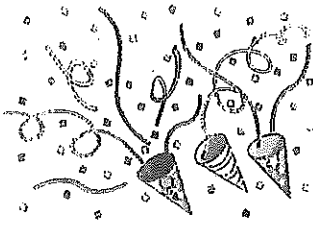
COÛT DES DEMANDES D'URBANISME

Même si c'est le Maire qui garde la signature des arrêtés d'urbanisme et donc la responsabilité de la délivrance des actes, l'instruction des demandes d'urbanisme est assurée par le service ADS de CAUVALDOR et c'est un service payant:

- -certificat d'urbanisme informatif: 24 €
- -certificat d'urbanisme opérationnel: 37 €
- - déclaration préalable: 75 €
- - Permis de construire: 107 €

RAPPEL: Les propriétaires de terrains en bordure de voies ou de chemins sont responsables de l'élagage et de l'entretien de leurs arbres afin que les voiries ne soient pas obturées en cas de chute. Par ailleurs, l'enlèvement et la découpe des arbres tombés sont à leur charge. En cas d'accident, c'est leur responsabilité qui sera mise en cause. Par ailleurs, la commune n'est pas en mesure de prendre à sa charge un entretien qui relève du domaine privé.

LES ANIMATIONS DE L'HIVER



Depuis plusieurs années maintenant, le Comité des fêtes organise une soirée réveillon le 31 décembre toujours fort appréciée par les participants.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Odette ou Francis



Le samedi 22 février, le Comité des fêtes reçoit Francis

Devaux pour une soirée

dansante avec repas



A VOS FOURNEAUX

Le club cuisine de Bannes vous propose une recette de son invention ! Nous l'avons testée, c'est délicieux. Pour notre repas annuel, nous avons accompagné ce biscuit d'une mousse au chocolat. Bonne dégustation!

GATEAU BANNOIS DE L'AUTOMNE

Ingrédients:

160g de farine de blé

200 g de sucre roux (mais on peut en mettre un peu moins)

3 œufs

3 c à soupe de lait

1 sachet de levure

1 sachet de pépites de chocolat

50 g de beurre ramolli

120g de châtaignes passées au presse-purée

Mélangez sucre et œufs puis ajoutez la farine et la levure ensuite le beurre ramolli et le lait. Rajoutez le chocolat et les châtaignes. Mettre dans un moule rond bien beurré et au four.

Four à gaz thermostat 4 pendant 25 min mais en électrique adaptez la cuisson et surveillez en testant avec la pointe d'un couteau.